

## Règles de publications GTE 2017



Les participants clés de l'étude sont l'(les) investigateur(s) principal(aux), les co-investigateurs, les membres du comité scientifique de l'étude s'il y en a un, qui ont collaboré à divers degrés aux différentes étapes, de la conception de l'étude à l'écriture de la publication finale.

### Etudes de recherche clinique

1. L'(les) investigateur(s) principal(aux) prennent la première et la dernière place du manuscrit. Dans les deux cas, il(s) a(ont) joué un rôle majeur dans la conception de l'étude, l'inclusion des patients et l'écriture de l'article. Si l'investigateur principal n'est pas premier centre inclueur alors le coinvestigateur du premier centre inclueur peut être co premier auteur
2. Le nombre maximal d'investigateurs permis par la revue scientifique sera inscrit et les auteurs apparaîtront dans l'ordre décroissant du nombre de patients inclus dans l'étude. Premier contributeur en inclusion: 1er ou 2ème auteur (selon le positionnement de l'auteur principal). Deuxième contributeur en inclusion: 2ème ou 3ème, etc ...
3. Tous les autres investigateurs (ne rentrant pas dans la liste des auteurs permis par la revue scientifique) seront répertoriés après chaque article dans un tableau, de sorte que cette citation apparaisse sur Medline.
4. Le statisticien ou le méthodologiste qui a effectué un travail pertinent dans le projet peut être positionné entre la 3ème place et l'avant dernier auteur en fonction de l'importance du travail réalisé.
5. Dans tous les cas, l'investigateur principal s'engage à demander à chaque centre signataire quelle personne ils souhaitent désigner pour représenter le centre qui figurera dans les auteurs et à faire circuler le papier avant soumission.
6. Deux membres de la même équipe peuvent signer le même article si l'un d'entre eux apparaît comme chercheur principal et/ou en cas d'un grand nombre de patients inclus par ce centre selon la règle ci-dessous. Cependant cette règle pourra être pondérée pour permettre à certains centres petits et moyens ayant fait un gros effort d'inclusion, de figurer parmi les auteurs. **Le GTE validera cette pondération afin que personne ne soit lésé.**

Nombre d'auteurs contributeurs :

- Tous les investigateurs qui ont contribué > 10% du nombre total de patients ont le droit d'être auteurs de l'article
- Si la contribution d'un certain centre est > 20%, ils ont le droit d'avoir 2 auteurs
- Si la contribution d'un certain centre est > 30%, ils ont le droit d'avoir 3 auteurs

- Si la contribution d'un certain centre est > 40%, ils ont le droit d'avoir 4 auteurs
- Si la contribution d'un certain centre est > 50%, ils ont le droit d'avoir 5 auteurs

7. Le titre de l'article ou à défaut l'abstract ou la liste des auteurs (séparée par un point-virgule) doit comporter la mention « a national study from the French Group of Endocrine Tumors (GTE) » ou « on behalf of ... »

8. Dans le cas d'une publication ancillaire, les auteurs pourront être différents de ceux de l'article princeps et refléter la spécialité intéressée par le nouvel objectif de l'article. Pour ces publications ancillaires, tous les articles doivent faire figurer la mention « on behalf of the French Group of Endocrine Tumors (GTE) » à la fin de la liste des signataires (séparée d'un point-virgule), et inclure l'acronyme GTE dans le titre de l'étude auquel l'étude auxiliaire est liée.

### **Etudes de recherche translationnelle**

1. L'(les) investigateur(s) principal(aux) prennent la première et la dernière place du manuscrit. Deux copremiers auteurs peuvent aussi être présents (voir après). Dans tous les cas, il(s) a(ont) joué un rôle majeur dans la conception de l'étude, la démarche méthodologique et l'écriture de l'article mais pas toujours l'inclusion des patients.

2. Le nombre maximal d'investigateurs permis par la revue scientifique sera inscrit et les auteurs « non méthodologistes » apparaîtront dans l'ordre décroissant du nombre de patients inclus dans l'étude et/ou de leur contribution scientifique à l'étude.

3. Tous les autres investigateurs (ne rentrant pas dans la liste des auteurs permis par la revue scientifique) seront répertoriés après chaque article dans un tableau, de sorte que cette citation apparaisse sur Medline.

4. Le statisticien qui a effectué un travail pertinent dans le projet peut être positionné entre la 3ème place et l'avant dernier auteur en fonction de l'importance du travail réalisé.

5. Dans tous les cas, l'investigateur principal s'engage à demander à chaque centre signataire quelle personne ils souhaitent désigner pour représenter le centre qui figurera dans les auteurs et à faire circuler le papier avant soumission.

6. Deux membres de la même équipe peuvent signer le même article si l'un d'entre eux apparaît comme chercheur principal et/ou en cas d'un grand nombre de patients inclus par ce centre selon la règle ci-dessous. Cependant cette règle pourra être pondérée pour permettre à certains centres petits et moyens ayant fait un gros effort d'inclusion, de figurer parmi les auteurs. Le GTE validera cette pondération afin que personne ne soit lésé.

Nombre d'auteurs contributeurs:

- Le centre ou les équipes qui a/ont mis en place et réalisé le travail scientifique occupent la première et la dernière place. Quand plus de 2 investigateurs ont joué un rôle majeur, une place de co-premier auteur est possible ; 1 ou 2 autres méthodologistes seront remerciés (soit un nombre de 5 auteurs pour le centre conduisant l'étude) ou inclus dans les auteurs si le nombre le permet après positionnement des auteurs pourvoyeurs de « échantillons »

- Tous les auteurs qui ont contribué > 10% du nombre total d' échantillons / patients (dépend du type d'étude) ont le droit d'être auteurs de l'article
- Si la contribution en nombre total d' échantillons / patients d'un certain centre est > 20%, ils ont le droit d'avoir 2 auteurs
- Si la contribution d'un certain centre en nombre total d' échantillons / patients est > 30%, ils ont le droit d'avoir 3 auteurs
- Si la contribution d'un certain centre est > 40% en nombre total d' échantillons / patients, ils ont le droit d'avoir 4 auteurs

7. Le titre de l'article ou à défaut l'abstract ou la liste des auteurs (séparée par un point-virgule) doit comporter la mention « a national study from the French Group of Endocrine Tumors (GTE)» ou « on behalf of ... »

8. Dans le cas d'une publication ancillaire, les auteurs pourront être différents de ceux de l'article princeps et refléter la spécialité intéressée par le nouvel objectif de l'article. Pour ces publications ancillaires, tous les articles doivent faire figurer la mention « on behalf of the French Group of Endocrine Tumors (GTE) » à la fin de la liste des signataires (séparée d'un point-virgule), et inclure l'acronyme GTE dans le titre de l'étude auquel l'étude auxiliaire est liée.

Avant chaque publication, l'investigateur principal de l'étude envoie au GTE la liste des auteurs prévue accompagnée du tableau des inclusions par centre investigateur.

Le GTE valide le nombre et l'ordre des auteurs avant chaque publication, dans le respect des règles de publication du GTE.

Fait à Paris le 18.05.2017 pour le GTE